

REPUBLIQUE FRANCAISE



A2026_08

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CEVENNES

Service : Direction Générale
Réf : CR/PC/DG2026
Tél : 04 66 56 42 82

Objet : Délégation de fonctions à Cédric PASCAL, 8^{ème} Vice-président du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes dans le domaine de la diversification agro-alimentaire et agricole

Le Président du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment, les articles L2122-18, L5211-2, L5211-3, L5211-9 et L5211-10,

Vu la délibération CS2026_01_02 du Comité Syndical du 5 mai 2026 portant fixation du nombre de Vice-présidents,

Vu la délibération CS2026_01_03 du Comité Syndical du 5 mai 2026 portant élection des Vice-présidents,

Vu la délibération CS2026_01_05 du Comité Syndical du 5 mai 2026 fixant les indemnités de fonctions du Président et des Vice-présidents,

Vu la délibération CS2026_01_06 du Comité Syndical du 5 mai 2026 portant délégations du Comité Syndical au Président,

Vu le procès-verbal d'élection du président et des vice-présidents du 5 mai 2026,

Considérant que le président a le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions aux vice-présidents et en l'absence ou en cas d'empêchement ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau,

Considérant qu'il est de l'intérêt du Syndicat Mixte du pays des Cévennes que le président soit aidé dans l'accomplissement de ses missions,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Délégation de fonctions est donnée à Monsieur Cédric PASCAL, 8^{ème} Vice-président du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, dans le domaine suivant :

- Diversification agro-alimentaire et agricole

ARTICLE 2 :

Cette délégation s'exerce sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Président du Pays des Cévennes auquel l'élu doit référer son action.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général du Pays des Cévennes et Monsieur le Receveur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Alès, le

02 JUIL. 2026

**Le Président du Syndicat Mixte du
Pays des Cévennes**

Christophe RIVENQ

